

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**Collège des autres personnels habilités à diriger des recherches**

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision DAJP/2024-42 du Président de l'Université en date du 29 février 2024 portant convocation des électeurs ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 04 avril 2024 ;

DÉCIDE**CR – Secteur 3****Article 1 : Répartition des sièges – Secteur 3**

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Bureau de vote Deux-Lions

Inscrits : 6 Votants : 4 Bulletins blancs et nuls : 0 Suffrages exprimés : 4	Emilie CAMIADE : 1 suffrages Thomas BARANEK : 0 suffrage Jean-François MICHAUD : 1 suffrage Béatrice MARKHOFF : 1 suffrage Agnès PETIT : 1 suffrage
---	---

Bureau de vote Grandmont

Inscrits : 45 Votants : 7 Bulletins blancs et nuls : 0 Suffrages exprimés : 7	Emilie CAMIADE : 2 suffrages Thomas BARANEK : 1 suffrage Jean-François MICHAUD : 1 suffrage Béatrice MARKHOFF : 0 suffrage Agnès PETIT : 3 suffrages
--	--

Bureau de vote Blois

Inscrits : 7 Votants : 7 Bulletins blancs et nuls : 0 Suffrages exprimés : 7	Emilie CAMIADE : 0 suffrages Thomas BARANEK : 0 suffrage Jean-François MICHAUD : 4 suffrages Béatrice MARKHOFF : 3 suffrages Agnès PETIT : 0
---	--

Taux de participation : 31 %



Au total :

Emilie CAMIADE obtient : 3 suffrages Thomas

BARANEK obtient : 1 suffrage

Jean -François MICHAUD obtient : 6 suffrages

Béatrice MARKHOFF obtient : 4 suffrages

Agnès PETIT : 4 suffrages

Article 2 : Proclamation des élus

Est en conséquence proclamé élu :

TITULAIRE
Jean-François MICHAUD

Article 3 : Affichage des résultats

La présente décision est publiée au Recueil des actes administratifs et affichée dans les locaux de l'université.

Fait à Tours, le 5 avril 2024

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 05 AVR. 2024 Transmise au Recteur le :
---	---

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

Annexe

Composition actualisée de la CR Collège des autres personnels habilités à diriger des recherches

TITULAIRES	LISTE	Secteur
Marie-Laure GELY	Portons tous les talents !	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
Didier BOISSEUIL	L'université ENSEMBLE	Lettres et sciences humaines et sociales
Jean-François MICHAUD		Sciences et techniques
Nathalie BATUT	L'université ENSEMBLE	Sciences et techniques
William RAOUL		Disciplines de santé